

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
Au titre de la promotion interne**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Article 39

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 42 modifiant la durée de validité d'inscription sur la liste d'aptitude,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

Considérant que cette promotion interne au grade d'AGENT DE MAITRISE n'est soumise à aucune règle de quota,

Considérant que **72** fonctionnaires remplissant les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016, ont été proposés par leur employeur au grade d'agent de maitrise,

Considérant l'avis rendu par la Commission Administrative Paritaire de catégorie C dans sa séance du **11 octobre 2018** et après étude des dossiers présentés.

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article 39 de la loi précitée et de l'article 4 du décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016, la liste d'aptitude d'accès au 1er grade d'AGENT DE MAITRISE au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

Collectivité

BANYULS SUR MER

CANOHES

PIA

ST CYPRIEN / CC SUD ROUSSILLON

PONTEILLA

ARGELES SUR MER / CC-ACVI

CLAIRA / CC CORBIERES SALANQUE MED

ARGELES SUR MER / CC-ACVI

COLLIOURE

CLAIRA / CC CORBIERES SALANQUE MED

COLLIOURE

FONTRABIOUSE

CLAIRA / CC CORBIERES SALANQUE MED

BANYULS SUR MER

ST CYPRIEN / CC SUD ROUSSILLON

SALEILLES

ST CYPRIEN / CC SUD ROUSSILLON

VILLENEUVE DE LA RAHO

POLLESTRES

POLLESTRES

ST CYPRIEN

PIA

ST ESTEVE

ARGELES SUR MER / CC-ACVI

POLLESTRES

ST JEAN PLA DE CORTS

ST NAZAIRE

Agent

ARABIA Bernard

AULAGNER Gilles

BALAVOINE Sébastien

BANYULS Guy

BASTIT Raymond

BEIGAS Claude

BENTOURE Brice

BISLY Eric

BLANCO Ghislaine

BORRAS Gabriel

CARLIER Didier

CASTELLO Cédric

CAZALET Laurent

CHAULET Sophie

COSTANTINO Gilles

CRIBELLE Frédéric

DORE Alexandre

DOUTRES Philippe

DUPONT Jean-Luc

ENGROVA Lozée

ESCARO Christophe

FAGES Pascal

FEVRE David

FLORYSIK Fabien

FRANCISCO Vincent

GARCIA Frédéric

GARCIA José

CANET EN ROUSSILLON	GARCIA Katia
BANYULS SUR MER	GASTOU Joëlle
ARGELES SUR MER	GAU David
VILLENEUVE DE LA RAHO	GOUNA Karim
VILLENEUVE DE LA RAHO	GOUNA Yannick
MAURY	GUIRADO Antoine
CORSAVY	GUISSET Arnaud
ST ESTEVE	GUITARD Jean-Pierre
CLAIRA / CC CORBIERES SALANQUE MED	GUITER Benoît
BANYULS SUR MER	HOMS Grégory
CLAIRA / CC CORBIERES SALANQUE MED	LASSALE Eric
SAHORRE	LATORRE Clément
ARGELES SUR MER / CC-ACVI	LLEIDA Louis
CLAIRA / CC CORBIERES SALANQUE MED	MALE Nicolas
FONT ROMEU	MARQUES Antonio
ST LAURENT DE LA SALANQUE	MOZZANINO Marie-Thérèse
VILLENEUVE DE LA RAHO	OLIVE Daniel
COLLIOURE	OMS Hugues
BANYULS SUR MER	ORTIZ David
ST CYPRIEN / CC SUD ROUSSILLON	PAGANI Stéphan
ELNE	PAGET Olivier
BANYULS SUR MER	PASTOR Laetitia
ST HIPPOLYTE	PEREZ Sandrine
BANYULS SUR MER	PIERRE Sylvain
ST CYPRIEN	PIQUE Virginie
ARGELES SUR MER	PROD'HOMME Yannick
ILLE SUR TET / CC ROUSSILLON CONFLENT	RADONDY Brigitte
ARGELES SUR MER	RAGOT Christophe
ARGELES SUR MER / CC-ACVI	RUIZ Ramon
LE BARCARES	SCANDELLA Marc
FONTPEDROUSE	SENTENAC Patrick
ILLE SUR TET / CC ROUSSILLON CONFLENT	SOLER Christophe
PRADES	TECHENE Laurent
ILLE SUR TET / CC ROUSSILLON CONFLENT	TICHADOU Nicole
ILLE SUR TET / CC ROUSSILLON CONFLENT	TIREZGUI Lina
MAUREILLAS LAS ILLAS	TONON Loïc
VILLENEUVE DE LA RAHO	TORRES Olivier
ILLE SUR TET / CC ROUSSILLON CONFLENT	VAZQUEZ Marie-Louise

1^{ère} réinscription

M. CROUILLES Jean-Bernard (PRADES/CC CONFLENT CANIGO)
Mme DELMAS Caroline (ST ESTEVE)
Mme GARAU Pascale (ST ESTEVE)
M. GUARDIOLA Jean-Louis (PIA)
M. LEBRUN Philippe (ST PAUL DE FENOUILLET)
M. MICHEL René-Jean (RIVESALTES)
M. TOLEDANO Théodore (VILLENEUVE DE LA RAHO)
M. VILA Jean (ARLES SUR TECH/CC DU HAUT VALLESPYR)

2^{ème} réinscription

M. BORT Pascal (CANOHES)
M. BOSCH Nicolas (BANYULS SUR MER)
M. CABARROCAS Bruno (BANYULS SUR MER)
M. JEAN Xavier (FONT ROMEU)
M. NOEL Thierry (SALSES LE CHATEAU)
M. REIX Patrick (AMELIE LES BAINS)
M. SERGENT Jean-Marie (FORMIGUERES)

3^{ème} réinscription

M. GOMES-ROMEIRA Florentino (VILLEMOLAQUE)

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans **à partir du 01.01.2019** renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2^{ème} année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3^{ème} année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision affichée dans les locaux du CDG66 et notifiée aux agents inscrits sur cette liste, son ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 28/12/2018

Le président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
Devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte
Transmis au représentant de l'Etat le

Le Président

Robert GARRABE



**PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES**

28 DEC. 2018

COURRIER